

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier  
du corps de soutien technique  
et administratif  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 18776 du 8 mars 2013 portant attribution de l'échelle de solde n° 4 à un militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières »**

NOR : INTJ1306235S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié, fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle;

Vu la décision n° 14879 du 20 février 2013 portant attribution du brevet de spécialiste supérieure « affaires immobilières »,

Décide:

L'échelle de solde n° 4 est accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 au militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après:

Grousset, David

Nigend : 205 613

Numéro de livret de solde : 8 055 399

Fait le 8 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel,  
adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET